



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 octobre 2024

Objet de la délibération

**INSTANCES EXTERIEURES : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU
CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION RESO VILLES**

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Gwendal HENRY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Joël TRÉCANT pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Peggy CACLIN , Jacques KERZERHO pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Yves DOUAY pouvoir à Jean-François LE CORFF , Alain HASCOËT pouvoir à André HARTEREAU .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Aline LE FUR désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS

N° 2024.10.004

INSTANCES EXTERIEURES : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION RESO VILLES

Rapporteur : Nadia SOUFFOY

Par la délibération n°2017.06.008 en date du 29 juin 2017, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion à l'association RésO Ville, centre de ressources politique de la ville pour les régions Bretagne et Pays de la Loire. Il a pour objectif d'accompagner la qualification et de favoriser l'échange entre les acteurs du développement social urbain, et plus particulièrement les professionnels de la politique de la ville, en tenant compte à la fois de l'évolution des politiques publiques et des réalités territoriales.

Ses missions :

- Qualifier et mettre en réseau : organiser les échanges, confronter les pratiques, favoriser les synergies entre acteurs, par fonction, par thématique ou par territoire.
- Capitaliser et diffuser : recueillir les expériences, formaliser les connaissances produites par les acteurs, diffuser les informations, documents et outils via le site internet et les publications.

L'adhésion de la ville à RésO Villes revêt donc un intérêt manifeste pour la Collectivité en termes de formation des élu(e)s et des agents du service Jeunesse Citoyenneté Politique de la Ville.

Ce réseau d'échanges de pratiques entre acteurs de la Politique de la ville en Bretagne et Pays de Loire permet aussi un croisement de savoirs et d'expériences qui contribue amplement à la mise en œuvre d'actions innovantes sur les quartiers prioritaires.

La Ville d'Hennebont souhaite désigner un représentant du Conseil Municipal au sein de l'Association RésO Villes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu la délibération n°2027.06.008 du 29 juin 2017,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 30 septembre 2024,

Vu l'avis de la Commission Vie en date du 8 octobre 2024,

Vu le rapport présenté,

Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le

ID : 056-215600834-20241024-D202410004-AR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **DÉSIGNE** Madame Nadia SOUFFOY pour représenter le Conseil Municipal au sein de l'Association RésO Villes.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr